

Jésus n'avait pas dit cela, mais, au contraire : "Détruisez ce temple", c.-à.-d., dans l'hypothèse de la destruction du temple, je le rebâtirai en trois jours.

Aux yeux des Juifs, cette menace contre le temple, qui constituait le délit, était donc d'une extrême gravité.

Sommé de répondre à cette accusation, Jésus garde le silence... En se taisant devant ces misérables, Jésus constate leur indignité. La prophétie de David se réalisait : "Ceux qui cherchaient un prétexte pour m'ôter la vie, disaient contre moi des choses fausses et vaines; mais j'étais à leur égard comme un sourd qui n'entend pas, et comme un muet qui n'ouvre pas la bouche."

Caïphe adjure Jésus de lui dire s'il est le Christ, le Fils de Dieu.

Jésus n'était pas obligé d'obéir à cette sommation : la Loi mosaïque interdisait de déférer le serment à un accusé... Mais Jésus répond : "Tu viens de dire qui je suis. Oui, je suis le Christ, le Fils du Dieu vivant. Et maintenant écoutez tous : Un jour vous verrez le Fils de l'homme, assis à la droite de Dieu, descendre sur les nuées du ciel, pour juger tous les hommes."

Cette saisissante déclaration à peine formulée, Caïphe s'écrie, s'adressant à ses collègues : "Il a blasphémé ! Que vous en semble ? Quelle peine mérite-t-il ? — La mort !" répondirent-ils en chœur.

Jésus écouta, calme et impassible, ce jugement monstrueux...

LE RENIEMENT DE PIERRE

Comme Jésus l'avait prédit, tous furent plus ou moins scandalisés en voyant qu'il se laissait prendre par ses ennemis.

Il était trois heures quand Pierre renia son Maître pour la troisième fois : "Avant que le coq ait chanté deux fois, tu m'auras renié trois fois" lui avait dit Jésus. Interpellé à l'égard de Jésus, Pierre avait dit qu'il ne connaissait pas cet homme.

Le jugement rendu, on conduisit Jésus à la prison, où il devait passer le reste de la nuit. En apercevant son Maître, Pierre se sentit chanceler.

Les yeux de Jésus ne le quittaient point, et passant près de lui, il en eut pitié : au lieu de détourner la tête, il lui jeta un regard plein de bonté, d'amour et de doux reproches. Pierre sentit son cœur se fondre, et il éclata en sanglots.

LE MAUDIT

Après avoir condamné Jésus à la peine de mort, les membres du grand Conseil se séparèrent ; mais ce jugement nocturne constituant

une illégalité d'un caractère très grave, ils se donnèrent rendez-vous à cinq heures, afin de rendre leur arrêt dans toutes les formes. Ce n'est pas que leur conscience se récriât contre leur monstrueuse procédure, mais il fallait dissimuler les iniquités trop révoltantes pour mieux tromper le peuple, et surtout ne pas fournir au gouverneur romain l'occasion de casser leur sentence.

De trois heures à cinq heures, Jésus est mis en prison, où il devient le jouet de ses bourreaux. Une bande de soldats et de valets s'y enferma avec lui. Ces misérables se crurent tout permis contre un homme que Caïphe avait traité de blasphémateur, en pleine séance du Sanhédrin, et qu'un valet avait impunément souffleté devant les juges. Ils lui prodiguèrent l'insulte et le mépris, lui donnèrent les noms les plus odieux, et ne rougirent pas de couvrir sa sainte face de leurs infâmes crachats. Pour tourner en dérision ses titres de Messie et de Fils de Dieu, ils inventent un nouveau genre de cruauté. Lui ayant bandé les yeux, ils le souffletent tour à tour; puis, le bandeau enlevé, ils lui crient en ricanant : "Divine, ô Christ, qui t'a frappé." Et alors ils vomissent des blasphèmes à faire frémir...

Vers les cinq heures, Jésus, les cheveux en désordre, la face couverte de sang et de crachats, les mains chargées de chaînes, est ramené devant le tribunal. Sauf Nicodème et Joseph d'Arimatee qui avaient refusé de siéger dans ce procès, les membres du Sanhédrin, prêtres, docteurs, anciens du peuple, se trouvaient au complet... Ils passaient encore par-dessus la loi qui interdisait aux juges de siéger un jour de fête, la veille du sabbat, et avant le sacrifice du matin. Le grand Conseil voulait condamner Jésus uniquement parce qu'il se disait le Messie promis à Israël...

Jésus affirme sa divinité : "... Je suis le Fils de Dieu" — Il vient de s'accuser lui-même : il mérite la mort." Jésus est condamné au dernier supplice, comme coupable de lèse-nation pour avoir usurpé le titre de Messie, et de lèse-majesté divine pour avoir osé se dire le Fils de Dieu.

On traîna Jésus au prétoire du gouverneur romain pour que la sentence fût ratifiée et exécutée ce jour-là même.

C'est pendant cette nuit lugubre que Judas va se pendre...

Telle fut la mort du nouveau Caïn. Ainsi périrent ceux qui, à l'imitation de Judas, vendent Jésus et son Église pour quelques pièces d'argent.

JÉSUS DEVANT PILATE

Le grand Conseil de la nation pouvait excommunier, emprisonner, flageller, mais non ôter la vie, droit exclusif du souverain.